



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale des maisons de jeu CFMJ

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

2017

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	3
Liste des abréviations.....	5
Préface du président.....	6
Commission fédérale des maisons de jeu.....	7
Activités de la Commission.....	8
Rencontres et échanges.....	9
Échanges du Secrétariat.....	10
Relations avec des organismes nationaux.....	10
Relations internationales.....	11
Surveillance des maisons de jeu.....	12
Surveillance.....	12
Exploitation des jeux.....	12
Protection sociale.....	13
Lutte contre le blanchiment d'argent.....	14
Finances et organisation interne.....	14
Le jeu d'argent en dehors des casinos.....	16
Qualification des jeux.....	16
Poursuite des jeux de hasard illégaux.....	16
Impôt sur les maisons de jeu.....	18
Produit brut des jeux et impôt.....	18
Allègements fiscaux.....	18
Ressources.....	20
Personnel.....	20
Finances.....	20
Annexes.....	22
Données financières consolidées des maisons de jeu.....	22
Données financières par maison de jeu.....	25
Bad Ragaz.....	25
Baden.....	26
Bâle.....	27
Berne.....	28
Courrendlin.....	29
Crans-Montana.....	30

Davos	31
Granges-Paccot	32
Interlaken	33
Locarno	34
Lugano	35
Lucerne	36
Mendrisio.....	37
Meyrin	38
Montreux.....	39
Neuchâtel	40
Pfäffikon	41
Schaffhouse	42
Saint-Gall	43
Saint-Moritz	44
Zurich.....	45

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CFMJ	Commission fédérale des maisons de jeu
Comlot	Commission des loteries et paris
DFJP	Département fédéral de justice et police
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FSC	Fédération suisse des casinos
GAFI	Groupe d'Action Financière
GREF	<i>Gaming Regulators European Forum</i>
ICE	<i>International Casino Exhibition</i>
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i>
LBA	Loi fédérale du 10 octobre 1997 concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (loi sur le blanchiment d'argent, LBA ; RS 955.0)
LMJ	Loi fédérale du 18 décembre 1998 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (loi sur les maisons de jeu, LMJ ; RS 935.52)
OAR Casinos	Organisme d'autorégulation des casinos suisses
OLMJ	Ordonnance du 24 septembre 2004 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (ordonnance sur les maisons de jeu, OLMJ ; RS 935.521)
OBA-CFMJ	Ordonnance de la Commission fédérale des maisons de jeu du 24 juin 2015 concernant les obligations de diligence des maisons de jeu en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (ordonnance de la CFMJ sur le blanchiment d'argent, OBA-CFMJ ; RS 955.021)
OFS	Office fédéral de la statistique
OJH	Ordonnance du DFJP du 24 septembre 2004 sur les systèmes de surveillance et les jeux de hasard (ordonnance sur les jeux de hasard, OJH ; RS 935.521.21)
PBJ	Produit brut des jeux
Secrétariat	Secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu
SEDC	Système électronique de décompte et de contrôle
TAF	Tribunal administratif fédéral
TF	Tribunal fédéral

Durant l'exercice sous revue, les Chambres fédérales ont achevé leurs délibérations concernant la loi sur les jeux d'argent et les principes de la loi en vigueur relatifs aux casinos ont été repris. En sa qualité d'autorité de surveillance, la Commission fédérale des maisons de jeu CFMJ se réjouit de ce fait puisque l'essentiel des dispositions légales actuelles ont fait leurs preuves. En ce moment, la possibilité de proposer des jeux de casino en ligne est sur le devant de la scène. Dans le cas où, suite à la votation populaire, les jeux en ligne devenaient une réalité, le champ d'activité de la CFMJ serait alors élargi. Ainsi, c'est dans cette perspective que la commission et le secrétariat ont étudié les questions de mise en œuvre. La mise en application des ordonnances du Conseil fédéral et du Département fédéral de justice et police, qui seront prochainement promulguées, a également occupé la CFMJ. Enfin, certaines dispositions de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent ont été révisées.

Après une évolution positive en 2016, le produit brut des jeux affiche à nouveau une légère baisse en 2017 (-1,3 %). Les casinos au bénéfice d'une concession de type A présentent un recul de -0,5 % par rapport à l'année passée tandis que les casinos détenteurs d'une concession de type B une diminution de -2,5 %. Sur les 21 casinos suisses, huit d'entre eux ont obtenu un produit brut des jeux en augmentation tandis que les treize autres casinos ont dû faire face à un produit brut des jeux en diminution. Cette évolution par rapport à l'année précédente varie, selon le casino, de -0,6 à -26 %. Dans l'éventualité où les futures possibilités de jeu prévues dans la nouvelle loi sur les jeux d'argent ne se concrétisaient pas, il est probable que, du point de vue de la CFMJ, cette tendance à la baisse se poursuive.

En 2012, le Tribunal fédéral a, dans une décision de principe relative à l'organisation et l'exploitation par métier des jeux de hasard à l'extérieur d'une maison de jeu (art. 56 al. 1

let. a LMJ) établi qu'il y avait infraction seulement lorsqu'une machine avait été qualifiée d'automate de jeu de hasard par décision de la CFMJ. Si une telle décision devait manquer, il ne serait pas du ressort du juge pénal de qualifier un appareil d'automate de jeu de hasard à titre préjudiciel. Prononcée par le Tribunal pénal, cette irrecevabilité d'une qualification à titre préjudiciel par un juge pénal a non seulement eu pour conséquence des retards dans le jugement des délits mais aussi une hausse du nombre de procédures administratives chronophages. Cette nouvelle donne a entraîné une augmentation des affaires en cours et, de fait, des procédures pénales plus longues. C'est pourquoi, en 2015, la commission et le secrétariat ont été contraints de prendre des mesures destinées à améliorer l'efficacité des poursuites pénales. Outre une augmentation des ressources, il a également été question d'optimiser les étapes du processus. Sur la base du bilan 2017 concernant les procédures pénales, force est de constater que les objectifs fixés ont été largement atteints. En effet, les cas en suspens des années passées ont pu être clos et la durée des procédures a été réduite. Vu l'augmentation constante des infractions à la loi sur les maisons de jeu, d'autres mesures devraient toutefois être prises à l'avenir.

En 2017, les contrôles effectués dans les casinos suisses pour déterminer si les prescriptions légales sont appliquées ont, à nouveau, permis de tirer un bilan positif. De manière générale, les objectifs du législateur ont été atteints et les risques liés à l'exploitation des casinos ont été réduits au maximum. Les normes destinées à garantir une exploitation des jeux sûre et transparente, lutter contre la criminalité ainsi que le blanchiment d'argent et protéger la société des effets dommageables ont, quant à elles, été respectées par les casinos.

Dr. H. Bürgi

Président

Hermann Bürgi Dr. iur., ancien conseiller aux États et ancien conseiller d'État, avocat, Thurgovie

Vice-président

Erwin Jutzet Avocat, ancien conseiller national, ancien conseiller d'État, Fribourg

Membres

Véronique Hermanjat Schulz Experte diplômée en tourisme, IST Ecole supérieure de Tourisme, Lausanne

Marianne Johanna Hilf Prof. Dr. iur., Université de Berne

Carla Speziali Dr. iur., avocate, Locarno

Hansjörg Znoj Prof. Dr. phil., Université de Berne

Direction du Secrétariat

Jean-Marie Jordan Directeur

Ruedi Schneider Directeur suppléant, Chef de l'État-major – Impôts

Andrea Wolfer Cheffe de la division Enquêtes

Stephanie Boschung Cheffe de la section Surveillance des conditions de la concession

Jean-Jacques Carron Chef de la section Surveillance de l'exploitation des jeux

Nataschia Nussberger Cheffe du projet Jeux en ligne

Isabelle Kobel Cheffe des Services centraux

Les membres de la CFMJ se sont réunis à six reprises en 2017.

Durant ces séances, la CFMJ a prononcé un nombre important de décisions pénales ; les cas pénaux conduisent fréquemment à des discussions de principe (par ex. sur les délégations aux instances cantonales, sur des problématiques de procédure, etc.) et occupent une grande partie des séances. En outre, la commission a autorisé, à la demande des casinos, des variantes de jeux de table conformément à l'ordonnance sur les jeux de hasard (OJH).

Lors de ces rencontres, le président et le directeur du Secrétariat ont informé les membres de l'évolution des affaires courantes. Comme elle le fait depuis ces dernières années, la Commission a accompagné toute la procédure de rédaction des ordonnances d'exécution de la nouvelle loi sur les jeux d'argent : après consultation des représentants de la branche, elle a formulé des propositions de normes pour les aspects qui la concernent directement. La Commission est satisfaite des travaux menés à bien et se félicite en particulier de ce que les dispositions prévues n'entraînent pas une rupture, mais consacrent, sur de nombreux points, des réglementations qui ont fait la preuve de leur efficacité.

Les membres de la Commission ont pris connaissance de l'organisation de projet conçue par le Secrétariat pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions légales et, notamment, définir les modalités de la surveillance des jeux en ligne et de l'octroi des extensions de concessions.

La Commission a pris acte des informations que le directeur du Secrétariat a transmises aux commissions des finances du Conseil national et du Conseil des États, les 4 et 6 octobre, de la situation de la CFMJ et de la situation écono-

mique des casinos ainsi que de leurs perspectives. Le directeur en a profité pour attirer l'attention des deux commissions parlementaires notamment sur les ressources qui seront absolument nécessaires pour appliquer la nouvelle loi et relever les défis qui en découlent : traitement des demandes d'extension des concessions, mise en œuvre des mesures de blocage et lutte contre le jeu illégal selon le nouveau droit.

Les membres de la Commission ont examiné, pendant leur réunion du mois d'août, les résultats du rapport relatif au modèle d'imposition des jeux de casino en ligne rédigé par PwC sur mandat de l'office fédéral de la justice.

La Commission s'est aussi penchée sur la révision prévue pour 2018 de l'ordonnance de la CFMJ sur le blanchiment d'argent (OBA-CFMJ). Cette révision est nécessaire pour tenir compte des spécificités de la nouvelle législation sur les jeux d'argent et des résultats de l'évaluation du GAFI. Le montant des transactions à partir duquel les joueurs doivent être identifiés a été qualifié de légèrement trop élevé par le GAFI, qui juge en revanche indéniablement trop élevé le seuil en vigueur pour l'enregistrement des transactions une fois l'identité de l'auteur vérifiée (seuil aujourd'hui fixé à 15 000 francs). La Commission a décidé de répondre avec mesure à ces critiques en maintenant notamment à 4000 francs le seuil à partir duquel l'identité des joueurs doit être vérifiée. S'agissant du calendrier de ce changement, la Commission a décidé d'envoyer cette modification en consultation dans le courant de 2018, de sorte qu'elle puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019, en même temps que la nouvelle loi sur les jeux d'argent et ses ordonnances d'application.

L'ouverture de deux maisons de jeu dans la Principauté de Liechtenstein en 2017 va durcir

la concurrence à laquelle doivent faire face notamment les établissements situés en Suisse orientale. Il est dès lors important pour la Commission que le pays voisin se dote de réglementations comparables à celles appliquées en Suisse en matière de mesures de protection sociale et de prévention du blanchiment d'argent.

RENCONTRES ET ÉCHANGES

Le président et des membres de la Commission, accompagnés du directeur du Secrétariat, ont effectué des visites dans plusieurs maisons de jeu. Ces rencontres ont été l'occasion pour les casinos de présenter leurs innovations et leurs projets, mais aussi d'exposer les problèmes auxquels ils doivent faire face.

Pendant l'année écoulée, la CFMJ a eu des contacts à diverses reprises avec des commissions parlementaires. Le 30 mars, elle a reçu la sous-commission de la Commission de gestion du Conseil national, qui était accompagnée d'un membre de la commission sœur du Conseil des États. Le président et le directeur du Secrétariat ont reçu les parlementaires pour leur présenter le mandat, les tâches et les compétences de la Commission et leur exposer les affaires courantes. Le personnel, les finances, le futur cadre légal, les jeux de hasard en ligne, les jeux d'argent illégaux, la surveillance des maisons de jeu et les mesures de protection sociale sont autant de sujets qui ont aussi été abordés durant la rencontre.

En 2017, la commission a aussi nommé, sur proposition des cantons, des fonctionnaires-enquêteurs externes pour lui prêter main-forte aux fins de la poursuite du jeu illégal.

Plusieurs réunions ont également eu lieu avec la Commission des loteries et paris (Comlot). Les discussions ont porté en priorité sur les questions que pose la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les jeux d'argent et de ses ordonnances et sur la définition des modalités concrètes de la future collaboration, notamment en ce qui concerne la procédure de consultation réciproque pour l'autorisation de jeux. Ont également été abordées les mesures qui devront être prises pour concrétiser la nouvelle répartition des compétences en matière d'autorisation de jeux d'adresse.

En juin, le président et le directeur du Secrétariat ont eu le plaisir de recevoir le conseiller aux États Beat Vonlanthen à l'occasion de sa prise de fonctions de président de la Fédération suisse des casinos (FSC). Cet échange de vues constructif a permis d'exprimer les attentes réciproques.

RELATIONS AVEC DES ORGANISMES NATIONAUX

La CFMJ a organisé, le 28 mars, une rencontre consacrée à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, à laquelle ont participé une cinquantaine de représentants des maisons de jeu chargés des mesures de lutte contre le blanchiment. La CFMJ en a profité pour leur présenter ses activités dans ce domaine et les résultats de l'évaluation réalisée par le GAFI.

Le 4 octobre, le Secrétariat a accueilli 15 réviseurs lors de la réunion organisée tous les ans à leur intention. Le thème principal à l'ordre du jour était la collaboration après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les jeux d'argent. Comme les y avait invités la CFMJ, les réviseurs ont remis au Secrétariat, à l'attention de l'Office fédéral de la justice, leurs propositions pour les articles les concernant.

La rencontre avec les responsables de l'application de mesures sociales dans les maisons de jeu s'est déroulée le 3 novembre. Ce rendez-vous annuel a été l'occasion de dresser un bilan de l'activité de surveillance et de l'analyse des rapports présentés par les établissements, mais aussi de faire le point sur l'avancement des travaux en lien avec la nouvelle loi, le calendrier s'y rapportant et les nouvelles prescriptions prévues en matière de protection sociale.

La réunion annuelle avec les responsables des mesures de sécurité dans les casinos s'est tenue cette année au casino de Baden. Les participants ont été sensibilisés aux tentatives de fraudes que l'on observe dans les maisons de jeu en Suisse. Le but de la conférence était de tirer des enseignements à la lumière des expériences faites jusque-là et de définir des démarches pour identifier au plus vite ces tentatives de fraude et les prévenir.

Le directeur et des collaborateurs du Secrétariat ont aussi rencontré, pendant l'année sous revue, des représentants des laboratoires reconnus pour discuter de sujets techniques et des changements qu'induiront le nouveau cadre légal. La CFMJ a prié les participants de lui soumettre des propositions pour la définition des nouveaux protocoles de certification pour les machines à sous, les plateformes de jeux en ligne et les jeux qu'elles proposent et pour la vérification du fonctionnement du dispositif de sauvegarde des données.

Le 19 juin a eu lieu à Zurich la rencontre avec les fonctionnaires enquêteurs externes, consacrée au rôle et aux objectifs de la CFMJ et à la collaboration avec elle. Le 23 novembre, une réunion a eu lieu comme tous les ans avec les inspecteurs mis à disposition par les cantons pour la surveillance des maisons de jeu. A cette occasion, ils ont pu recevoir des informations de première main sur la nouvelle législation et le calendrier s'y rapportant, de même que sur les nouveautés qui affectent directement l'exploitation des jeux.

Enfin, plusieurs réunions ont eu lieu avec des représentants de la branche des casinos sur des questions de nature opérationnelle touchant à la nouvelle loi et à sa mise en œuvre.

Du 7 au 9 février s'est tenue à Londres l'édition 2017 de l'*International Casino Exhibition* (ICE), le salon international dédié aux jeux de hasard. Le directeur et des collaborateurs du Secrétariat ont pu s'y entretenir, cette année également, avec des représentants de laboratoires et de fabricants de machines à sous, de matériel de jeu et de dispositifs de surveillance. Les collaborateurs du Secrétariat ont ainsi pu s'informer sur les nouveautés et les tendances. Ces échanges ont aussi été l'occasion de discuter avec les fabricants concernés de problèmes rencontrés dans divers casinos et concernant par exemple les jackpots et les systèmes électroniques de décompte et de contrôle (SEDC). Il a ainsi été possible de sensibiliser les fournisseurs de ces équipements aux normes de transparence en vigueur en Suisse.

À la fin de mai, le directeur du Secrétariat a participé à la conférence annuelle du forum des autorités européennes de surveillance, le *Gaming Regulators European Forum* (GREF), organisée à Londres. Divers intervenants ont présenté les évolutions dans le domaine des jeux de casino dans leur pays. Les discussions ont aussi porté sur le rôle des laboratoires de test en matière de surveillance, sur la jurisprudence en la matière dans les différentes juridictions et sur les différences de réglementations.

Le directeur s'est aussi rendu à Johannesburg pour la conférence annuelle de l'Association internationale des régulateurs (IAGR), qui a eu lieu du 16 au 19 octobre. Le programme prévoyait des interventions sur les différences entre paris sportifs et paris traditionnels et sur les risques liés à ces offres, ainsi que de manière générale sur les dernières tendances en matière de technologie, de diffusion des offres de jeu. Les nouveaux phénomènes, comme la *block Chain*, et la question de la réglementation sur un marché numérique ont aussi occupé une part importante des discussions, tout comme la protection sociale. Une autre partie du programme était consacrée aux chances et aux risques qui caractérisent le secteur des jeux d'argent en Afrique et à la typologie du client que l'on rencontre sur ce marché.

SURVEILLANCE DES MAISONS DE JEU

SURVEILLANCE

Durant l'année 2017, les collaborateurs du Secrétariat ont examiné dans chaque maison de jeu la mise en œuvre du programme de mesures sociales, l'exploitation des jeux, la vidéosurveillance et le matériel de jeu. Conformément aux buts opérationnels fixés, huit maisons de jeu ont également fait l'objet d'un examen approfondi des flux financiers. Ces inspections ont permis au Secrétariat d'analyser les systèmes de contrôle interne et les procédures

mis en place et de vérifier ainsi, notamment sur la base d'entretiens et de sondages appropriés, si les maisons de jeu remplissaient les prescriptions légales auxquelles elles sont soumises. Lorsque la situation l'exigeait, des remarques ont été formulées et des mesures correctives ont été ordonnées par écrit. Dans les cas de moindre importance, les failles et les risques liés ont été signalés directement sur place.

EXPLOITATION DES JEUX

Globalement l'exploitation des jeux dans les casinos de Suisse est gérée de manière professionnelle dans le respect des prescriptions légales applicables.

À l'occasion des inspections menées au cours de l'année 2017, les collaborateurs du Secrétariat ont néanmoins constaté dans quelques établissements des lacunes au niveau de la gestion et de la documentation relative aux incidents de jeu. La CFMJ leur a rappelé l'importance de la gestion et de la documentation sans faille de tels incidents pour assurer une exploitation des jeux sûre et transparente telle que visée par la loi.

Les maisons de jeu cherchent constamment à améliorer leur offre de jeu et à se distinguer de leurs concurrents par l'introduction de nouvelles variantes de jeu. La Commission a ainsi été amenée à se prononcer sur une nouvelle variante du blackjack appelée Black James. Avant de se prononcer, la Commission a examiné les caractéristiques principales du nouveau jeu, les a comparées à celles du jeu de base et a évalué leur compatibilité avec les prescriptions actuellement en vigueur.

Amenée également à se prononcer sur un nombre important de demandes de modification de leur offre de jeu, la CFMJ a rendu au total 298 décisions, dont 236 concernaient des modifications de l'offre de jeux. Ce nombre a connu une légère diminution par rapport à 2016 mais reste supérieur à celui enregistré en 2015.

Compte tenu de l'augmentation constante du nombre et de l'ampleur des modifications de l'offre de jeu effectuées dans les casinos, le Secrétariat de la CFMJ avait adapté à partir du 1er juillet 2016 les modalités des contrôles subséquents à ces modifications afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources par rapport à cette nouvelle situation. Grâce à cette nouvelle pratique les contrôles sont moins fréquents mais plus approfondis. Ainsi les collaborateurs du Secrétariat ont procédé à 21 contrôles approfondis et 21 contrôles préalables à la mise en service de nouveaux jackpots ou systèmes électroniques de décompte et de contrôle durant l'année sous revue pour vérifier si les changements respectaient les exigences légales et offraient la garantie d'une exploitation sûre et transparente des jeux.

L'année 2017 a également été caractérisée par différents incidents techniques survenus sur des installations de jeu qui ont permis à quelques joueurs d'obtenir des gains indus. Dans chacun des cas, la CFMJ a examiné la situation afin de déterminer si les maisons de jeu en question avaient fait preuve de la diligence nécessaire. Il n'est certes pas toujours possible d'éviter des événements qui occasionnent un préjudice financier, mais conformément à l'art. 27, let d de l'OLMJ, le programme de mesures de sécurité de la maison de jeu doit être à même de garantir une détection précoce des agissements et des opérations prohibés. À l'issue de ses investigations, la CFMJ n'a cependant pas constaté de négligence grave de la part des maisons de jeu concernées. Par contre, les montants payés indûment aux joueurs n'ont pas été pris en compte comme

gains dans le calcul du produit brut des jeux. L'art 78, al. 1, OLMJ stipule en effet que le produit brut des jeux est constitué par la différence entre les mises des joueurs et les gains réglementaires versés par la maison de jeu. L'alinéa 2 de ce même article précise qu'un gain est réputé réglementaire lorsqu'il est obtenu dans le respect des règles de jeu, des prescriptions techniques et des tables de paiement. Il s'en suit que de tels paiements ne constituent pas des gains réglementaires. À l'occasion d'une rencontre organisée en automne avec les responsables de la surveillance et de l'exploitation des jeux, ces divers incidents ainsi que leurs conséquences pour les maisons de jeu ont été abordées. Cet échange d'information devrait permettre d'éviter à l'avenir de telles situations.

PROTECTION SOCIALE

Un des buts principaux de la loi actuelle est de prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu (art. 2 LMJ). Pour ce faire, les maisons de jeu ont l'obligation d'exclure des jeux les personnes dont elles savent ou devraient présumer qu'elles sont insolvables, ne remplissent pas leurs obligations financières ou qu'elles engagent des mises sans rapport avec leur revenu et leur fortune (art. 22 LMJ). Seule la maison de jeu qui a prononcé une exclusion est compétente pour la lever.

Pour remplir leurs obligations dans ce domaine, les maisons de jeu établissent un programme de mesures de protection sociale, dans lequel elles définissent notamment les procédures prévues pour identifier et éventuellement exclure des jeux les personnes concernées. La Commission doit être informée de chaque modification apportée par les maisons de jeu à leur programme de mesures sociales

et peut interdire ces changements si elle le juge nécessaire.

Le Secrétariat contrôle la mise en œuvre par les maisons de jeu de leur programme de mesures de protection sociale au moyen d'inspections sur place basées surtout sur la documentation à disposition dans la maison de jeu mais également sur des discussions avec les collaborateurs en charge de l'application des mesures de protection sociale.

En 2017, le Secrétariat a effectué une inspection dans chaque maison de jeu, ainsi qu'une deuxième inspection dans trois maisons de jeu. Les maisons de jeu auxquelles il a été demandé de prendre des mesures d'amélioration se sont exécutées dans les délais prévus.

En 2017, la CFMJ a clos, sans suite à l'encontre des maisons de jeu concernées, deux procédures de clarification particulières dans le domaine de la protection sociale qui avaient été ouvertes en 2016 et 2017.

Les maisons de jeu ont utilisé en 2017 pour la deuxième année consécutive le nouveau modèle conçu par le Secrétariat pour leur rapport

annuel sur la mise en œuvre de la protection sociale. En effet, dans un souci d'amélioration constante, ce modèle a à nouveau fait l'objet de petites modifications pour faciliter son utilisation ainsi que l'exploitation des données qui en sont tirées.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Suite à l'évaluation en 2016, par le Groupe d'action financière international (GAFI), du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la CFMJ a participé à plusieurs groupes de travail entre autorités fédérales pour évaluer les adaptations nécessaires en vue de l'examen de « follow-up » du GAFI qui aura lieu en 2020.

Dans ce cadre, la CFMJ a également commencé en 2017 les travaux de révision de son Ordonnance sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (OBA-CFMJ). Outre les adaptations nécessaires suite aux remarques du GAFI, cette révision sera aussi l'occasion d'inclure les obligations liées aux jeux de casino en ligne, lesquels seront légalisés lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux

d'argent (LJA), actuellement prévue pour le 01.01.2019. L'entrée en vigueur de l'OBA-CFMJ révisée est prévue pour la même date.

En décembre 2017, le Tribunal administratif fédéral (TAF) s'est prononcé sur un recours de l'Organisme d'autorégulation des casinos (OAR Casinos) portant sur une décision dans laquelle la CFMJ refusait de reconnaître le règlement de l'OAR Casinos comme un standard minimal en matière de lutte contre le blanchiment d'argent pour les maisons de jeu membres de cet organisme, notamment en raison de seuils pour l'identification des clients plus élevés que ce que prévoit l'OBA-CFMJ. Le TAF a rejeté le recours de l'OAR Casinos et s'est rallié à l'avis de la CFMJ.

FINANCES ET ORGANISATION INTERNE

En 2017, la CFMJ a examiné les rapports annuels des maisons de jeu transmis que lui ont transmis les réviseurs. Elle a organisé en octobre 2017 une réunion avec les réviseurs de toutes les maisons de jeu pour leur permettre de partager leurs expériences et pour discuter des modalités de leur collaboration avec la CFMJ dans le cadre de la nouvelle loi sur les jeux d'argent.

En 2017, la CFMJ a approuvé la modification des statuts d'une maison de jeu. Elle a également approuvé des changements au niveau du Conseil d'administration dans huit maisons de jeu et des changements de réviseur également dans huit maisons de jeu. Dans trois cas, la CFMJ a approuvé des changements du personnel dirigeant de maisons de jeu.

Dans le cadre de ces changements, la CFMJ a examiné en particulier la bonne réputation des personnes concernées, ainsi que leur activité commerciale irréprochable.

Il n'y a eu en 2017 aucun changement parmi les actionnaires de premier niveau des maisons de jeu, ni dans leur capital-actions.

En 2017, la CFMJ a continué à surveiller la rentabilité de certaines maisons de jeu qui sont dans une situation précaire depuis plusieurs années. Elle s'est assurée que ces dernières sont économiquement viables et disposent des fonds propres minimum nécessaires à la poursuite de leur activité.

Une de ces maisons de jeu ne disposait pas de fonds propres suffisants au 31.12.2017. La

CFMJ a donné un avertissement à cette maison de jeu pour non-respect des conditions de la concession et l'a sommée de compléter les fonds propres manquants sous délai.

Il ressort de l'analyse des données financières relatives à l'exercice 2017 que le produit brut des jeux a légèrement baissé par rapport à l'année 2016 (- 1,3%). La part moyenne des fonds propres s'est établie à 60%. La rentabilité moyenne des fonds propres est passée de 21,2 % (2016) à 18,78 % (2017). Le montant total des dividendes distribués en 2017 s'est élevé à 71,8 millions de francs (66 millions l'année précédente).

QUALIFICATION DES JEUX

La Commission a eu à traiter, comme tous les ans, des demandes de qualification pour des jeux d'adresse. Les requêtes concernaient des appareils proposant plusieurs jeux et, pour certaines, des appareils réunissant des jeux ayant déjà fait l'objet d'une qualification par le passé.

Pendant l'année sous revue, la CFMJ a mené à terme une procédure en rendant une décision qui allait dans le sens des conclusions du requérant. Dans les autres cas, une adaptation de l'appareil et sa présentation dans une nouvelle version, modifiée, devait être réalisée. L'évolution observée ces dernières années d'augmenter la part d'aléatoire dans les jeux s'est poursuivie en 2017. Il s'ensuit que même des adaptations mineures effectuées sur une machine à sous servant aux jeux d'adresse peuvent, selon le cas, avoir pour conséquence que le jeu ne peut plus être qualifié de jeu d'adresse.

Comme les années précédentes, la CFMJ a identifié, dans le cadre de procédures pénales, des appareils à sous qui étaient exploités en dehors des maisons de jeu sans avoir été préalablement qualifiés. Des procédures de qualification d'office ont dû être ouvertes dans deux cas. La Commission a examiné des appareils offrant 42 jeux au total et rendu, à cet égard, cinq décisions qualifiant les machines à sous comme servant aux jeux de hasard. L'exploitation de ces appareils et des jeux qu'ils contiennent en dehors d'une maison de jeu titulaire d'une concession est dès lors interdite. Un recours a été formé contre une de ces décisions de qualification. Au début de 2018, le Tribunal administratif fédéral (TAF) n'avait pas encore rendu de jugement dans cette cause. Un autre recours de 2016 est lui aussi toujours pendant devant le TAF.

POURSUITE DES JEUX DE HASARD ILLÉGAUX

En 2016, la CFMJ s'était attachée à clore la majeure partie des procédures anciennes dont le traitement avait dû être suspendu suite à un changement de pratique du Tribunal fédéral – le TF avait conclu que, pour qu'une condamnation pénale puisse être prononcée, chaque appareil devait avoir été préalablement qualifié comme servant aux jeux de hasard à l'issue d'une procédure administrative spécifique. Pendant l'année sous revue, elle a de nouveau pu se concentrer dans une plus large mesure sur les affaires actuelles. Sur les 180 procédures ouvertes en 2017, 35 ont ainsi pu être traitées en première instance. La Commission a aussi pu liquider 65 % des procédures datant de 2016. Au total, 438 décisions pénales et décisions de confiscation ont été rendues dans 197 affaires de poursuite pénale.

Au 31 décembre, on dénombre 27 procédures en cours de moins qu'à la fin de 2016, alors même que 18 procédures de plus ont été ouvertes par rapport à l'année précédente. Pour traiter ces affaires en suspens, les fonctionnaires-enquêteurs du Secrétariat ont été secondés, comme en 2015 et 2016, par deux juristes stagiaires spécialement engagés à cette fin pour une durée d'un an. Pendant l'année écoulée, la CFMJ a prononcé des amendes et des créances compensatrices pour des montants totaux de respectivement 1 464 450 francs et 930 768 francs pour des gains réalisés en violations des dispositions légales. En relation directe avec le montant des amendes prononcées, le montant des pertes sur débiteurs traduit l'insolvabilité d'une partie des personnes condamnées. Par ailleurs, le montant

de certaines amendes a dû être réduit en 2017 également en vertu de la jurisprudence du TF concernant la durée admise des procédures. Le soutien des fonctionnaires-enquêteurs mis à disposition par les cantons s'est révélé également précieux dans les enquêtes portant sur les plateformes de jeux dites mixtes, qui sont toujours plus nombreuses et pour lesquelles la poursuite relève de la compétence à la fois de la CFMJ et des cantons. L'année 2017 a aussi été marquée par une intensification de la collaboration avec les ministères publics cantonaux, car certaines infractions à la LMJ sont des infractions préalables à d'autres infractions poursuivies par les cantons. Une procédure d'enver-gure engagée par la CFMJ pour soupçon d'in-fraction à la LMJ a ainsi pu être jointe à une pro-cédure ouverte par le ministère public d'un canton pour soupçon de lésions corporelles

graves, de menaces, d'extorsion et de blanchi-ment d'argent.

La collaboration avec des fonctionnaires-en-quêteurs externes porte aussi ses fruits en de-hors de ce type de procédures. La CFMJ peut s'appuyer sur ces soutiens dans quasiment tous les cantons, hormis Zurich et Bâle-Ville.

La Commission peut aussi compter sur le con-cours des corps de police cantonaux dans ses enquêtes pénales. Grâce aux formations an-nuelles qu'elle organise et qui ont pour objet notamment la sauvegarde de preuves, les forces de police ont été en mesure de livrer à la CFMJ des dossiers probatoires de bonne qua-lité.

PRODUIT BRUT DES JEUX ET IMPÔT

Les maisons de jeu ont réalisé en 2017 un PBJ de 680,8 millions de francs (cf. tableau récapitulatif à la fin du présent chapitre). Ce chiffre d'affaire a reculé de près de 9 millions par rapport à l'exercice précédent (2016 : 689,7 millions de francs ; - 1,29 %).

Le PBJ est généré en premier lieu par les machines à sous, qui ont rapporté à elles seules 552,9 millions de francs (81,2 % du PBJ total), soit une diminution de 3,7 millions par rapport à 2016 (- 0,7 %). La part des jeux de table s'est élevée quant à elle à 127,9 millions (18,8 % du PBJ total) et a diminué de 5,2 millions par rapport à l'exercice précédent (- 3,9 %). Les maisons de jeu ont généré un impôt d'un montant total de 316,9 millions, ce qui représente une diminution des entrées fiscales de 6,4 millions par rapport à l'exercice précédent (- 1,96 %). Sur ce montant, 271,9 millions ont été attribués à la Confédération en faveur du fonds de compensation de l'AVS (- 1,45 %) et 45 millions ont été versés aux cantons d'implantation des maisons de jeu de type B (- 4,97 %). Le taux d'imposition moyen s'est élevé à 46,55 % (49,79 % pour les établissements au bénéfice d'une concession A et 41,62 % pour les établissements au bénéfice d'une concession B).

Pendant l'année sous revue, les recettes d'impôt sur le jeu inscrites au compte d'État se sont élevées à 272 millions, alors que 272 millions ont été versés au fond de compensation de l'AVS (recettes de 2015). Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont versées au fonds de compensation de l'AVS deux ans plus tard.

ALLÈGEMENTS FISCAUX

Le Conseil fédéral peut réduire d'un quart au plus le taux de l'impôt pour les casinos de type B, pour autant que les bénéficiaires de la maison de jeu soient investis pour l'essentiel dans des projets d'intérêt général pour la région, en particulier en vue d'encourager des activités culturelles, ou dans des projets d'utilité publique (art. 42, al. 1, LMJ). Au cours de l'année sous revue, quatre maisons de jeu ont demandé à bénéficier d'un tel allègement. Les contributions déclarées s'élèvent à 12,9 millions de francs et correspondent à une réduction d'impôt de 4,7 millions de francs au total.

Maisons de jeu

2017

2016

	PBJ	Taux	Impôt sur les maisons de jeu	Confédération	Cantons	PBJ	Taux	Impôt sur les maisons de jeu	Confédération	Cantons
	CHF	%	CHF	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	CHF
Baden	60'425'760	50.73%	30'653'873	30'653'873	0	59'576'862	50.52%	30'099'960	30'099'960	0
Bâle	58'325'118	50.22%	29'289'701	29'289'701	0	59'024'782	50.39%	29'741'108	29'741'108	0
Berne	47'960'089	47.71%	22'881'452	22'881'452	0	49'994'237	48.20%	24'096'542	24'096'542	0
Lugano	31'331'398	43.80%	13'724'013	13'724'013	0	34'151'715	44.45%	15'179'650	15'179'650	0
Lucerne	36'877'270	45.08%	16'624'340	16'624'340	0	35'969'105	44.87%	16'138'626	16'138'626	0
Montreux	73'085'552	53.83%	39'341'597	39'341'597	0	74'104'924	54.08%	40'076'070	40'076'070	0
Saint-Gall	30'855'981	43.69%	13'482'270	13'482'270	0	32'424'648	44.05%	14'283'694	14'283'694	0
Zurich	71'930'512	53.55%	38'515'664	38'515'664	0	67'437'297	52.44%	35'366'735	35'366'735	0
Total A	410'791'681	49.79%	204'512'911	204'512'911	0	412'683'571	49.67%	204'982'386	204'982'386	0
Bad Ragaz	19'892'317	41.36%	8'226'543	4'935'926	3'290'617	22'191'216	41.81%	9'278'915	5'567'349	3'711'566
Courrendlin	13'346'556	40.28%	5'375'554	3'225'332	2'150'221	14'135'655	40.38%	5'707'654	3'424'592	2'283'061
Crans-Montana	14'865'570	24.76%	3'681'081	2'208'648	1'472'432	14'473'871	26.95%	3'900'930	2'340'558	1'560'372
Davos	1'592'573	26.67%	424'686	254'812	169'874	2'151'150	26.67%	573'640	344'184	229'456
Granges-Paccot	19'360'573	39.19%	7'587'895	4'552'737	3'035'158	19'306'755	39.18%	7'564'888	4'538'933	3'025'955
Interlaken	10'842'777	40.04%	4'341'325	2'604'795	1'736'530	11'462'483	40.08%	4'594'618	2'756'771	1'837'847
Locarno	20'352'332	41.45%	8'435'311	5'061'187	3'374'124	20'250'667	41.43%	8'389'053	5'033'432	3'355'621
Mendrisio	46'832'450	43.35%	20'301'849	12'181'110	8'120'740	50'927'557	48.42%	24'661'172	14'796'703	9'864'469
Meyrin	58'204'853	46.73%	27'196'996	16'318'198	10'878'799	58'548'044	46.67%	27'325'861	16'395'516	10'930'344
Neuchâtel	22'810'534	41.94%	9'566'898	5'740'139	3'826'759	23'558'138	42.10%	9'917'325	5'950'395	3'966'930
Pfäffikon	27'670'684	42.98%	11'893'635	7'136'181	4'757'454	26'279'493	42.68%	11'215'554	6'729'333	4'486'222
Schaffhouse	11'590'605	40.09%	4'647'148	2'788'289	1'858'859	10'979'823	40.04%	4'396'828	2'638'097	1'758'731
Saint-Moritz	2'656'926	26.67%	708'513	425'108	283'405	2'781'520	26.67%	741'739	445'043	296'695
Total B	270'018'748	41.62%	112'387'434	67'432'461	44'954'974	277'046'370	42.69%	118'268'176	70'960'906	47'307'271
Total A+B	680'810'429	46.55%	316'900'345	271'945'371	44'954'974	689'729'941	46.87%	323'250'562	275'943'292	47'307'271

RESSOURCES

PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, la CFMJ employait 35 personnes (pour un équivalent de 32,1 postes à temps plein). L'effectif moyen sur l'ensemble de l'année était de 36,92 personnes (pour un équivalent de 34,1 postes à plein temps).

La proportion de collaborateurs francophones a reculé pendant l'année sous revue et se situait à 22,74 % au 31 décembre (contre 25,69 % à la fin de 2016). La part des effectifs

de langue italienne a quant à elle augmenté et s'établit à 14,02 % (10,22 % un an plus tôt). Le pourcentage de collaborateurs germanophones (63,24 %) est légèrement inférieur à celui de 2016 (64,09 %).

En ce qui concerne la représentation des sexes, les hommes, avec 48,91 % (43,92 % l'année précédente) restent minoritaires à la CFMJ (51,09 % de femmes au 31 décembre 2017, 56,08 % à la fin de 2016.).

FINANCES

Charges

Les charges de la CFMJ se sont élevées à 9,65 millions de francs en 2017. Sur cette somme, 6,0 millions correspondent aux charges de personnel (y compris les honoraires versés aux membres de la Commission). Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont totalisé 3,44 millions de francs, dont 1,2 million correspond aux frais administratifs, 0,38 million a été affecté à l'informatique et 0,28 million a été reversé aux cantons à titre d'indemnités pour les prestations réalisées. En outre, sur ce total, 1,46 million correspond aux pertes sur débiteurs provenant du règlement d'infractions pénales. La Commission n'a aucune influence sur l'évolution du nombre et la nature des infractions, pas plus que sur la solvabilité de leurs auteurs.

Revenus

Les revenus de la CFMJ ont atteint 8,21 millions de francs. Ils proviennent pour l'essentiel de la taxe de surveillance, qui a totalisé 3,98 millions. L'indemnisation des coûts pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu a rapporté 1,83 million, tandis que les émoluments admi-

ministratifs liés aux procédures pénales et administratives ont rapporté 0,88 million. Enfin, les amendes, les sanctions administratives et les valeurs patrimoniales confisquées ont permis de dégager des revenus de l'ordre de 1,52 million.

Les charges et les revenus 2017 de la CFMJ se répartissent comme suit :

Charges	2017
Membres de la Commission	182'816
Personnel du Secrétariat	5'818'879
Frais administratifs	1'226'887
Informatique	384'246
Mandats à des experts externes	89'304
Indemnités aux cantons	279'597
Pertes sur débiteurs	1'458'718
Amortissements	213'624
Total	9'654'071

Revenus	2017
Taxes et émoluments	
Taxe de surveillance	3'977'837
Indemnité pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu	1'834'543
Procédures administratives (émoluments casinos)	378'200
Procédures administratives (émoluments délimitation)	34'700
Émoluments issus de procédures pénales (frais de procédure)	465'676
Sous-total	6'690'956
Revenus divers	
Sanctions administratives	0
Amendes	1'112'325
Créances compensatrices	194'330
Valeurs patrimoniales confisquées	110'381
Revenus divers	104'325
Sous-total	1'521'361
Total	8'212'317

Impôt sur les maisons de jeu	2017
Charges de transfert en faveur de l'AVS (recettes 2014/2013)	271'564'040
Revenus fiscaux	272'265'778

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DES MAISONS DE JEU

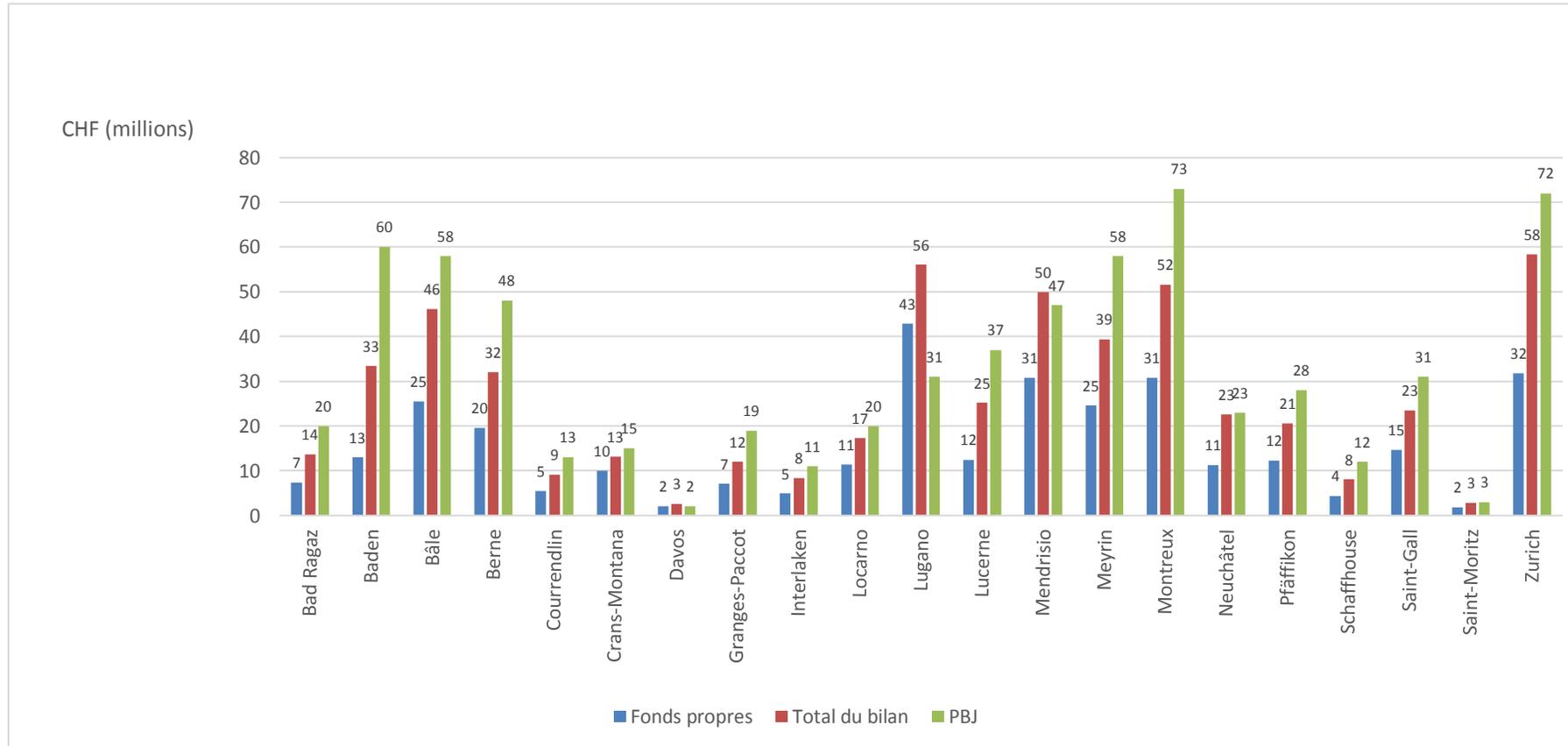
Les tableaux suivants contiennent une sélection de données financières et de chiffres-clés extraits des comptes annuels des maisons de jeu et des rapports explicatifs établis par les réviseurs selon l'art. 76 OLMJ. Les organigrammes structurels simplifiés présentent la situation au 31.12.2017.

Conformément à l'art. 74 OLMJ, les comptes annuels des maisons de jeu ont été dressés selon les normes IFRS¹ (International Financial Reporting Standards).

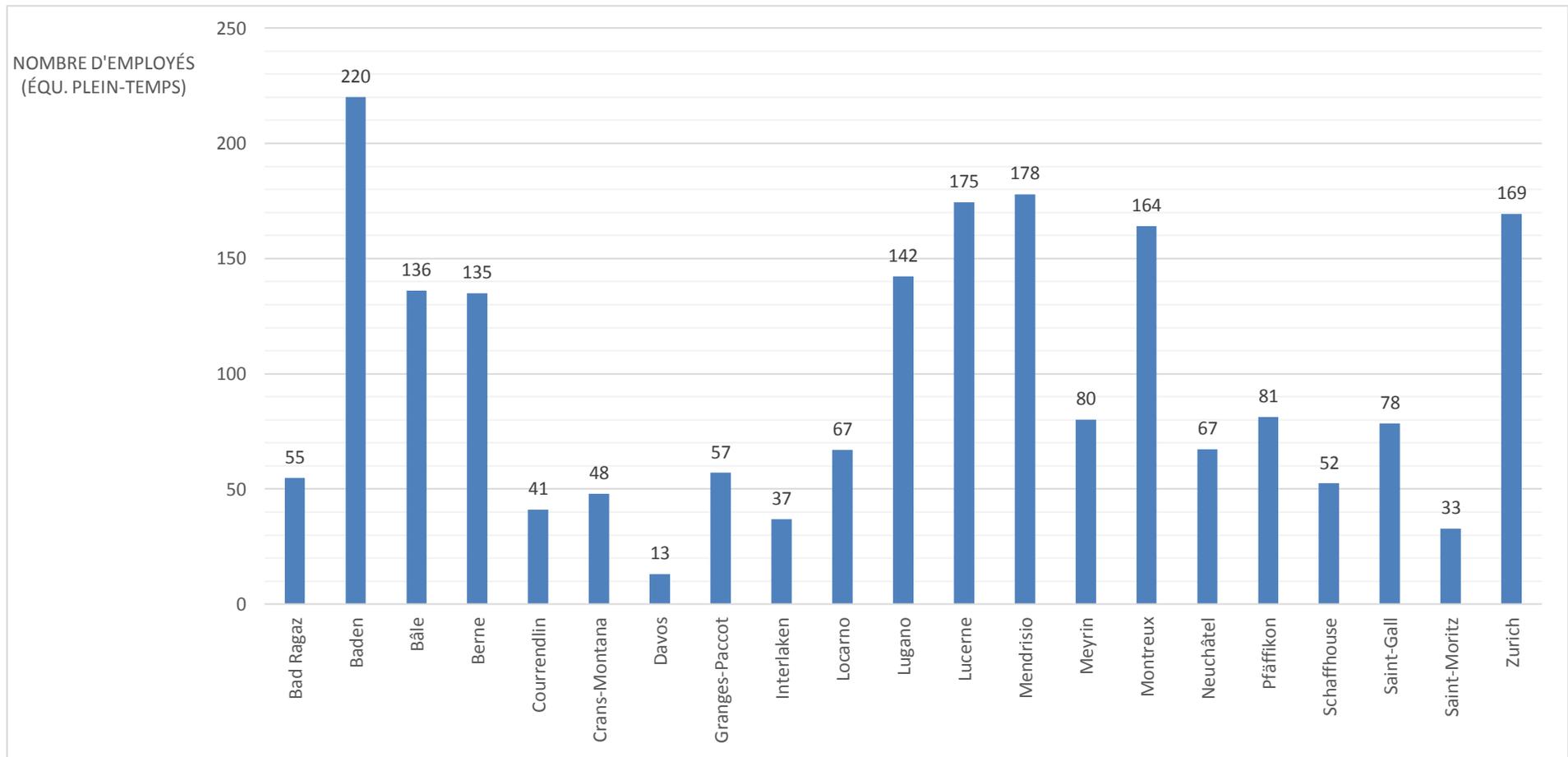
Bilan	2017 (CHF)	2016 (CHF)	Δ
Actif circulant	307'895'198	307'738'640	0.05%
Actif immobilisé	237'611'554	252'875'424	-6.04%
Fonds étrangers à court terme	152'030'435	159'388'634	-4.62%
Fonds étrangers à long terme	69'974'410	79'277'140	-11.73%
Fonds propres	323'501'907	321'951'293	0.48%
Total du bilan	545'506'752	560'617'067	-2.70%
Compte de résultats			
Produit brut des jeux	680'781'783	689'707'432	-1.29%
Tronc	28'098'441	29'073'528	-3.35%
Autres produits	46'069'247	47'227'813	-2.45%
Impôt sur les maisons de jeu	-317'466'833	-323'616'553	-1.90%
Charges de personnel	-182'466'155	-183'801'304	-0.73%
Charges d'exploitation	-135'640'334	-135'611'406	0.02%
Amortissements	-37'379'346	-36'809'272	1.55%
Résultat financier	5'330'371	4'457'611	19.58%
Autres charges et produits	-398'262	219'351	-281.56%
Impôt sur le résultat	-16'798'753	-19'588'456	-14.24%
Bénéfices annuels	70'130'159	71'258'744	-1.58%
Personnel (équivalent temps plein)	2'029	1'995	1.70%

¹ Pour cette raison, de minimes différences peuvent être constatées au regard des données figurant dans le chapitre Impôt sur les maisons de jeu.

FONDS PROPRES, TOTAL DU BILAN, PRODUIT BRUT DES JEUX AU 31.12.2017



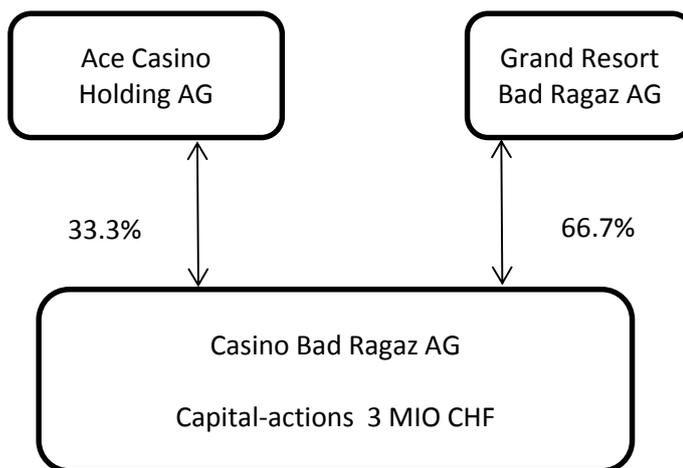
ÉTAT DU PERSONNEL DES MAISONS DE JEU AU 31.12.2017



DONNÉES FINANCIÈRES PAR MAISON DE JEU

BAD RAGAZ

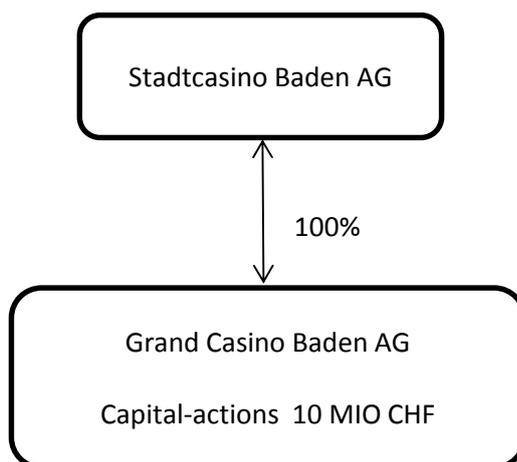
Concessionnaire d'exploitation	Casino Bad Ragaz AG
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	144



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	2'307'008
Actif immobilisé	11'299'271
Fonds étrangers à court terme	4'104'391
Fonds étrangers à long terme	2'156'100
Fonds propres	7'345'788
Total du bilan	13'606'279
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	19'892'317
Tronc	721'391
Autres produits	591'508
Impôt sur les maisons de jeu	-8'226'543
Charges de personnel	-4'630'130
Charges d'exploitation	-3'588'298
Amortissements	-845'625
Résultat financier	-17'698
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-678'662
Bénéfice de l'exercice	3'218'260

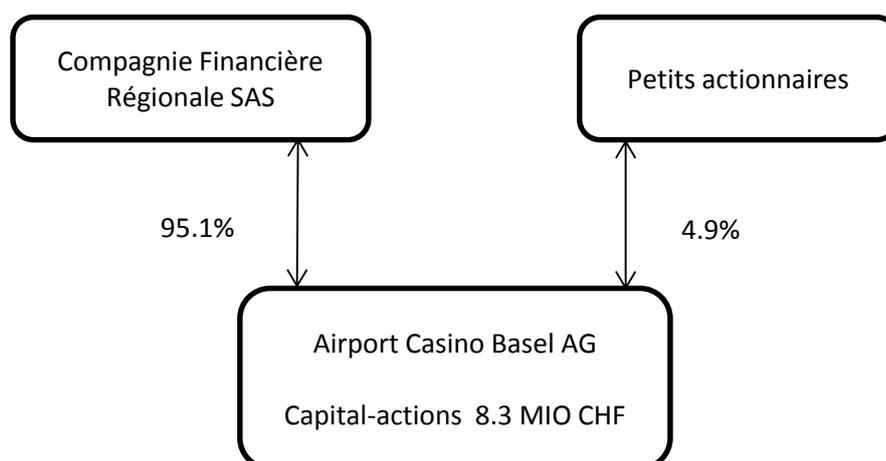
BADEN

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Baden AG
Type de concession	A
Tables de jeu	23
Machines à sous	331



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	16'432'000
Actif immobilisé	16'963'000
Fonds étrangers à court terme	13'903'000
Fonds étrangers à long terme	6'531'000
Fonds propres	12'961'000
Total du bilan	33'395'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	60'426'000
Tronc	2'966'000
Autres produits	7'599'000
Impôt sur les maisons de jeu	-30'654'000
Charges de personnel	-20'981'000
Charges d'exploitation	-12'390'000
Amortissements	-2'908'000
Résultat financier	152'000
Autres charges et produits*	-301'000
Impôt sur le résultat	-713'000
Bénéfice de l'exercice	3'196'000

Concessionnaire d'exploitation	Airport Casino Basel AG
Type de concession	A
Tables de jeu	14
Machines à sous	304



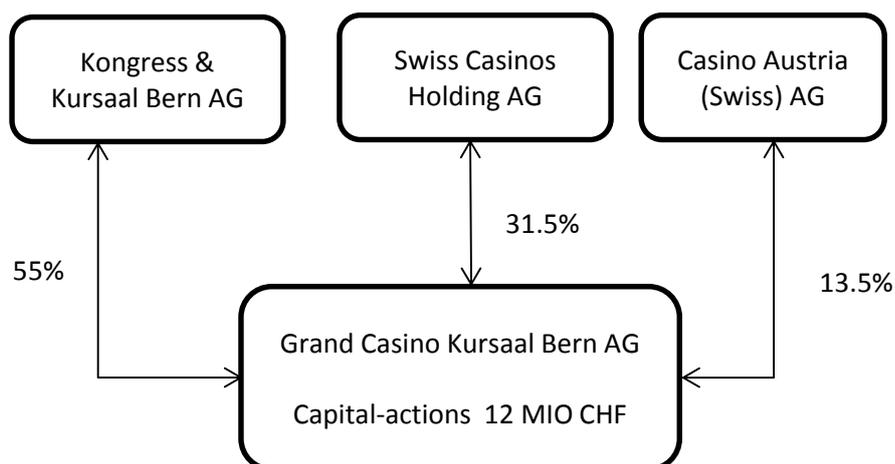
Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	8'484'104
Actif immobilisé	37'608'824
Fonds étrangers à court terme	16'751'288
Fonds étrangers à long terme	3'876'000
Fonds propres	25'465'640
Total du bilan	46'092'928
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	58'325'118
Tronc	2'292'469
Autres produits	2'144'599
Impôt sur les maisons de jeu	-29'289'701
Charges de personnel	-13'173'153
Charges d'exploitation	-6'376'388
Amortissements	-4'643'119
Résultat financier	817'946
Autres charges et produits*	-9'027
Impôt sur le résultat	-2'238'492
Bénéfice de l'exercice	7'850'252

*Bénéfice de dissolution de provision

1'000'000

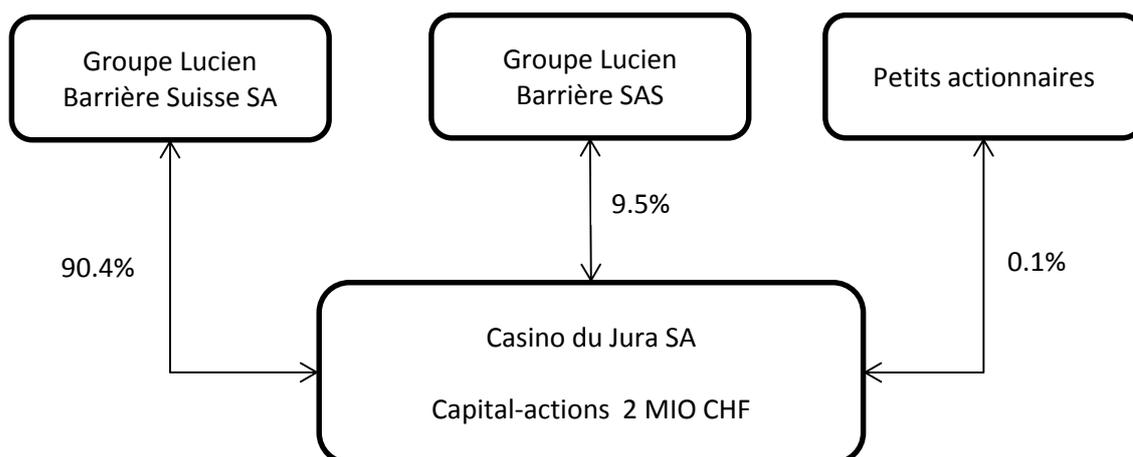
BERNE

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Kursaal Bern AG
Type de concession	A
Tables de jeu	14
Machines à sous	350



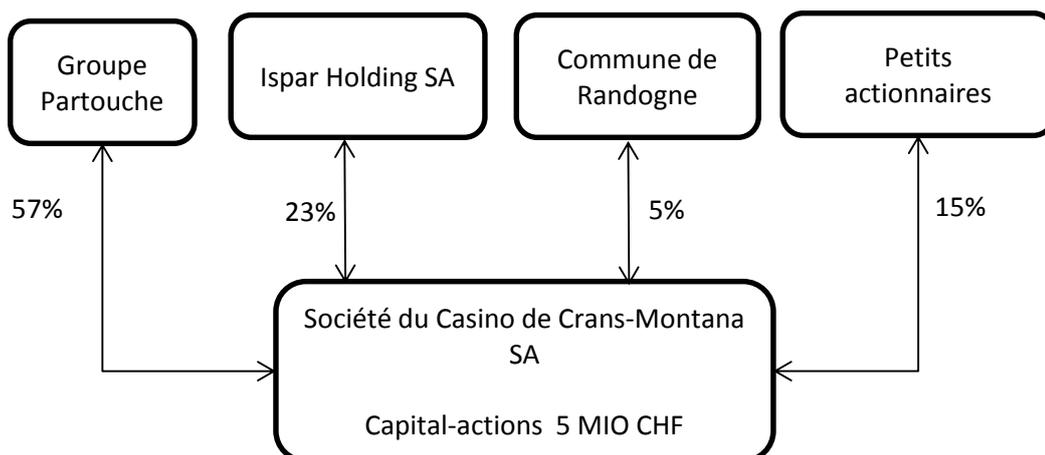
Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	20'913'000
Actif immobilisé	11'104'000
Fonds étrangers à court terme	8'975'000
Fonds étrangers à long terme	3'537'000
Fonds propres	19'505'000
Total du bilan	32'017'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	47'960'000
Tronc	1'559'000
Autres produits	3'427'000
Impôt sur les maisons de jeu	-22'881'000
Charges de personnel	-12'139'000
Charges d'exploitation	-9'053'000
Amortissements	-2'937'000
Résultat financier	61'000
Autres charges et produits*	-76'000
Impôt sur le résultat	-1'280'000
Bénéfice de l'exercice	4'641'000

Concessionnaire d'exploitation	Casino du Jura SA
Type de concession	B
Tables de jeu	5
Machines à sous	118



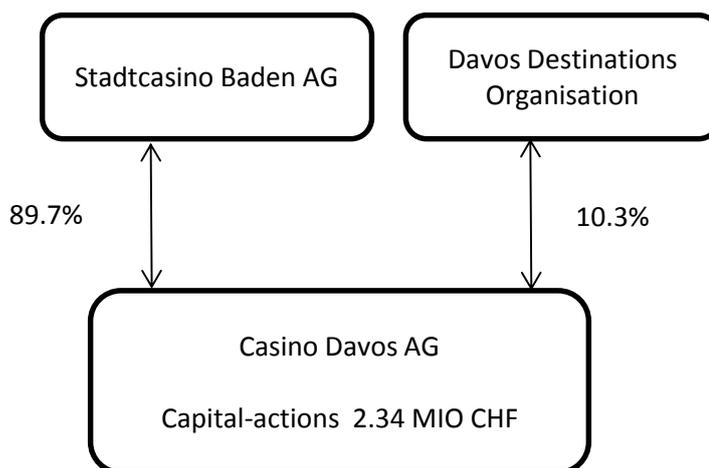
Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	5'626'000
Actif immobilisé	3'494'000
Fonds étrangers à court terme	2'573'000
Fonds étrangers à long terme	1'147'000
Fonds propres	5'400'000
Total du bilan	9'120'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	13'347'000
Tronc	299'000
Autres produits	216'000
Impôt sur les maisons de jeu	-5'376'000
Charges de personnel	-3'118'000
Charges d'exploitation	-2'042'000
Amortissements	-494'000
Résultat financier	97'000
Autres charges et produits*	18'000
Impôt sur le résultat	-638'000
Bénéfice de l'exercice	2'309'000

Concessionnaire d'exploitation	Société du Casino de Crans-Montana SA
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	130



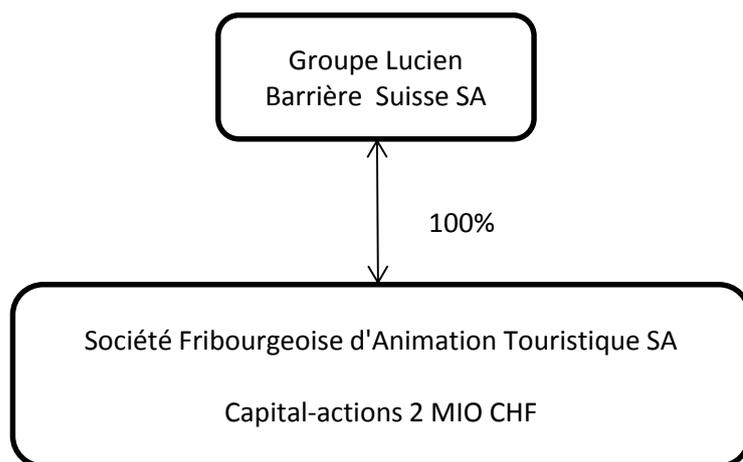
Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	5'376'926
Actif immobilisé	7'780'468
Fonds étrangers à court terme	2'538'161
Fonds étrangers à long terme	654'442
Fonds propres	9'964'791
Total du bilan	13'157'394
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	14'865'570
Tronc	352'167
Autres produits	500'799
Impôt sur les maisons de jeu	-3'681'081
Charges de personnel	-3'897'381
Charges d'exploitation	-3'693'284
Amortissements	-763'176
Résultat financier	19'820
Autres charges et produits*	1'970
Impôt sur le résultat	-786'293
Bénéfice de l'exercice	2'919'110

Concessionnaire d'exploitation	Casino Davos AG
Type de concession	B
Tables de jeu	4
Machines à sous	65



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	2'460'000
Actif immobilisé	127'000
Fonds étrangers à court terme	336'000
Fonds étrangers à long terme	230'000
Fonds propres	2'021'000
Total du bilan	2'587'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	1'593'000
Tronc	131'000
Autres produits	100'000
Impôt sur les maisons de jeu	-425'000
Charges de personnel	-1'154'000
Charges d'exploitation	-846'000
Amortissements	-46'000
Résultat financier	-9'000
Autres charges et produits*	0
Impôt sur le résultat	3'000
Bénéfice de l'exercice	-653'000

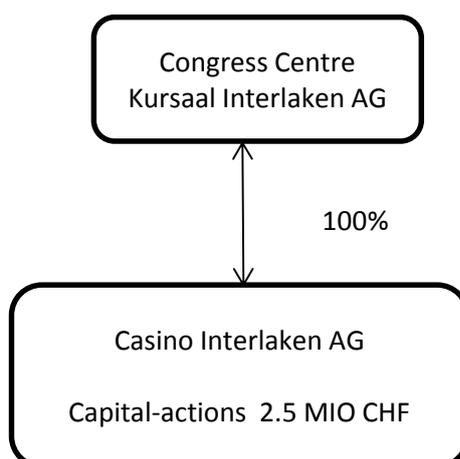
Concessionnaire d'exploitation	Société Fribourgeoise d'Animation Touris-
Type de concession	B
Tables de jeu	4
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	7'652'000
Actif immobilisé	4'334'000
Fonds étrangers à court terme	3'468'000
Fonds étrangers à long terme	1'430'000
Fonds propres	7'088'000
Total du bilan	11'986'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	19'358'000
Tronc	405'000
Autres produits	1'059'000
Impôt sur les maisons de jeu	-7'588'000
Charges de personnel	-4'306'000
Charges d'exploitation	-4'201'000
Amortissements	-820'000
Résultat financier	27'000
Autres charges et produits*	9'000
Impôt sur le résultat	-725'000
Bénéfice de l'exercice	3'218'000

INTERLAKEN

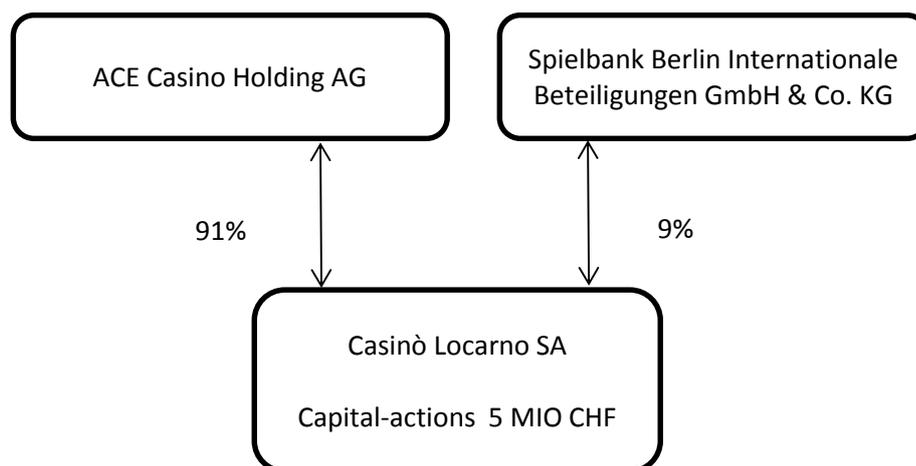
Concessionnaire d'exploitation	Casino Interlaken AG
Type de concession	B
Tables de jeu	5
Machines à sous	123



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	5'957'000
Actif immobilisé	2'439'000
Fonds étrangers à court terme	1'793'000
Fonds étrangers à long terme	1'667'000
Fonds propres	4'936'000
Total du bilan	8'396'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	10'843'000
Tronc	671'000
Autres produits	411'000
Impôt sur les maisons de jeu	-4'342'000
Charges de personnel	-4'063'000
Charges d'exploitation	-2'393'000
Amortissements	-557'000
Résultat financier	120'000
Autres charges et produits*	-44'000
Impôt sur le résultat	-142'000
Bénéfice de l'exercice	504'000

LOCARNO

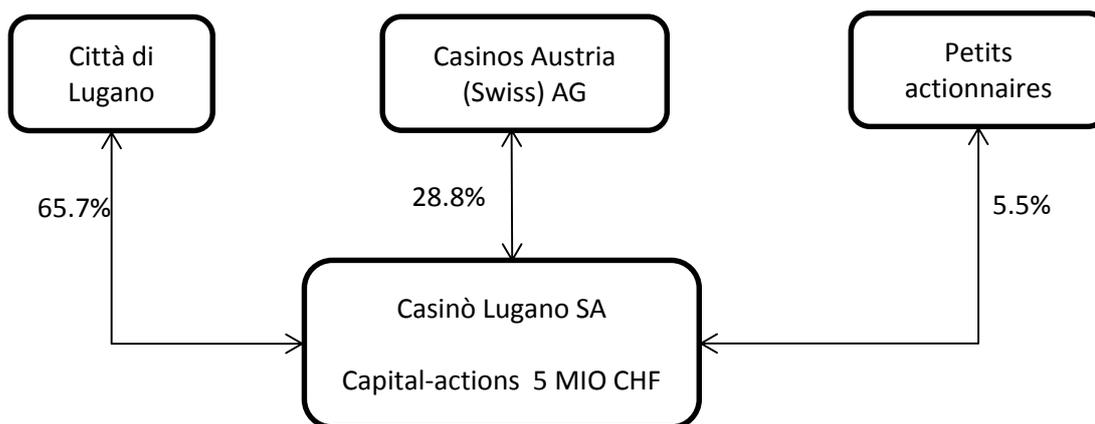
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Locarno SA
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	12'532'000
Actif immobilisé	4'768'000
Fonds étrangers à court terme	3'168'000
Fonds étrangers à long terme	2'744'000
Fonds propres	11'388'000
Total du bilan	17'300'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	20'352'000
Tronc	422'000
Autres produits	1'354'000
Impôt sur les maisons de jeu	-8'435'000
Charges de personnel	-6'219'000
Charges d'exploitation	-3'818'000
Amortissements	-952'000
Résultat financier	67'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-571'000
Bénéfice de l'exercice	2'200'000

LUGANO

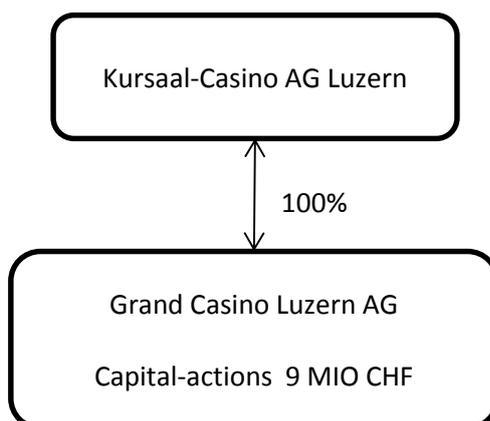
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Lugano SA
Type de concession	A
Tables de jeu	20
Machines à sous	430



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	25'727'000
Actif immobilisé	30'305'000
Fonds étrangers à court terme	9'331'000
Fonds étrangers à long terme	3'865'000
Fonds propres	42'836'000
Total du bilan	56'032'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	31'329'000
Tronc	1'212'000
Autres produits	1'399'000
Impôt sur les maisons de jeu	-13'853'000
Charges de personnel	-10'628'000
Charges d'exploitation	-5'926'000
Amortissements	-3'275'000
Résultat financier	723'000
Autres charges et produits*	292'000
Impôt sur le résultat	25'000
Bénéfice de l'exercice	1'298'000

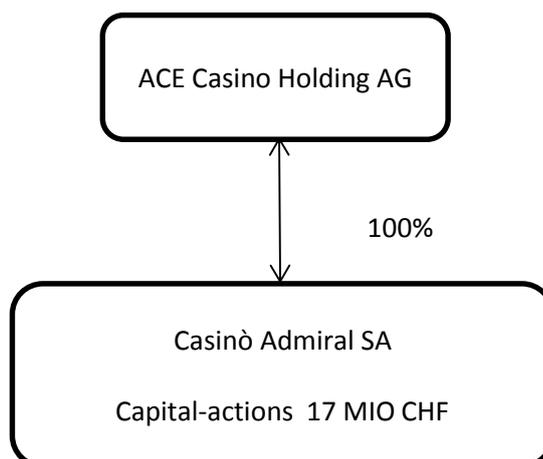
LUCERNE

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Luzern AG
Type de concession	A
Tables de jeu	16
Machines à sous	257



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	15'079'000
Actif immobilisé	10'098'000
Fonds étrangers à court terme	6'751'000
Fonds étrangers à long terme	5'978'000
Fonds propres	12'448'000
Total du bilan	25'177'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	36'877'000
Tronc	968'000
Autres produits	9'652'000
Impôt sur les maisons de jeu	-16'624'000
Charges de personnel	-16'569'000
Charges d'exploitation	-10'795'000
Amortissements	-2'170'000
Résultat financier	27'000
Autres charges et produits*	-11'000
Impôt sur le résultat	-158'000
Bénéfice de l'exercice	1'197'000

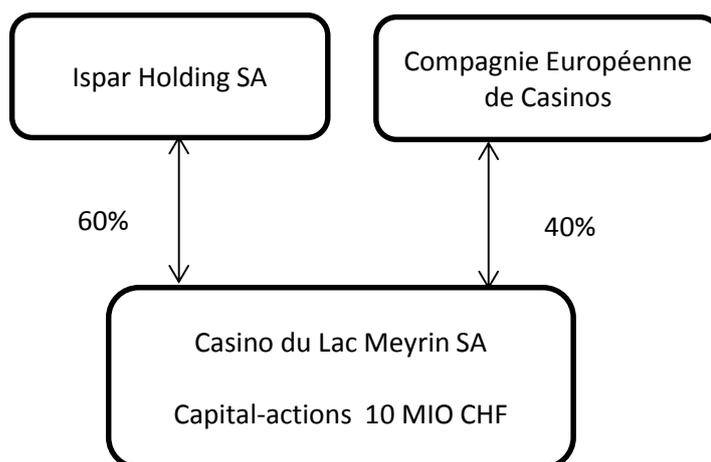
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Admiral SA
Type de concession	B
Tables de jeu	22
Machines à sous	340



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	36'502'000
Actif immobilisé	13'392'000
Fonds étrangers à court terme	11'711'000
Fonds étrangers à long terme	7'454'000
Fonds propres	30'729'000
Total du bilan	49'894'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	46'832'000
Tronc	4'321'000
Autres produits	1'953'000
Impôt sur les maisons de jeu	-20'685'000
Charges de personnel	-15'499'000
Charges d'exploitation	-12'867'000
Amortissements	-3'084'000
Résultat financier	2'159'000
Autres charges et produits*	-1'000
Impôt sur le résultat	-606'000
Bénéfice de l'exercice	2'523'000

MEYRIN

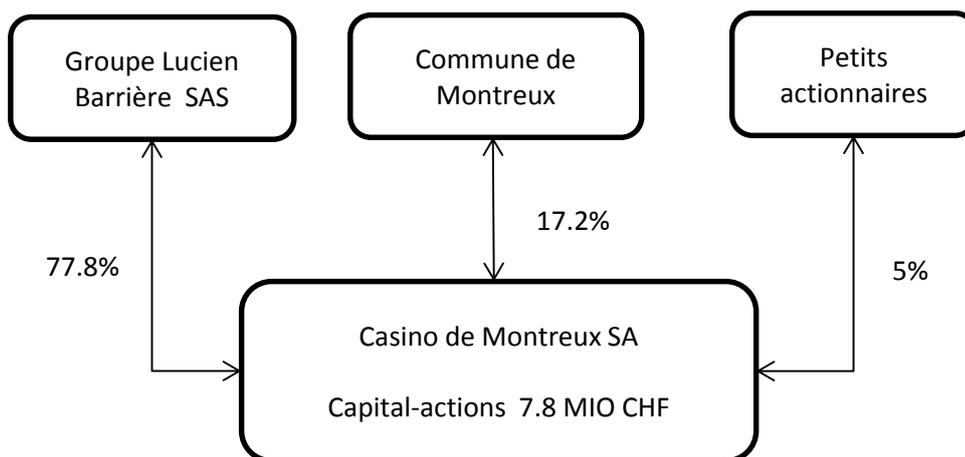
Concessionnaire d'exploitation	Casino du Lac Meyrin SA
Type de concession	B
Tables de jeu	17
Machines à sous	205



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	31'903'377
Actif immobilisé	7'499'260
Fonds étrangers à court terme	13'496'967
Fonds étrangers à long terme	1'323'134
Fonds propres	24'582'536
Total du bilan	39'402'637
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	58'204'853
Tronc	1'571'401
Autres produits	1'130'381
Impôt sur les maisons de jeu	-27'196'995
Charges de personnel	-8'248'460
Charges d'exploitation	-10'884'671
Amortissements	-1'683'944
Résultat financier	485'250
Autres charges et produits*	3'875
Impôt sur le résultat	-3'057'104
Bénéfice de l'exercice	10'324'586

MONTREUX

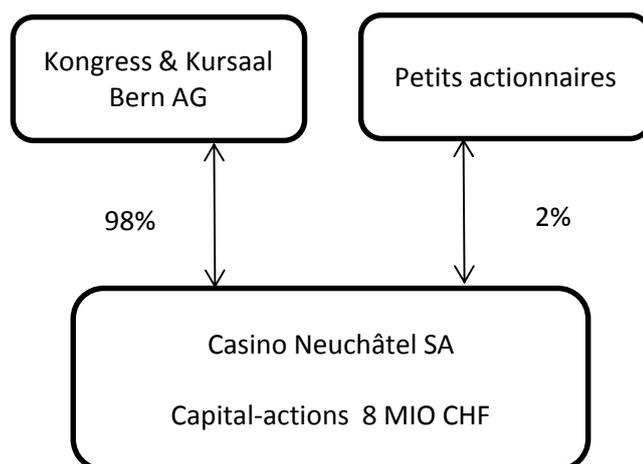
Concessionnaire d'exploitation	Casino de Montreux SA
Type de concession	A
Tables de jeu	22
Machines à sous	375



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	23'762'000
Actif immobilisé	27'783'000
Fonds étrangers à court terme	17'784'000
Fonds étrangers à long terme	3'034'000
Fonds propres	30'727'000
Total du bilan	51'545'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	73'085'000
Tronc	2'297'000
Autres produits	7'305'000
Impôt sur les maisons de jeu	-39'342'000
Charges de personnel	-15'537'000
Charges d'exploitation	-10'139'000
Amortissements	-2'099'000
Résultat financier	145'000
Autres charges et produits*	-41'000
Impôt sur le résultat	-2'579'000
Bénéfice de l'exercice	13'095'000

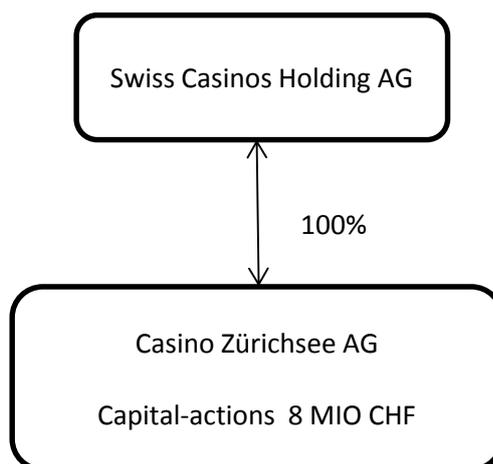
NEUCHÂTEL

Concessionnaire d'exploitation	Casino Neuchâtel SA
Type de concession	B
Tables de jeu	6
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	12'071'000
Actif immobilisé	10'522'000
Fonds étrangers à court terme	6'640'000
Fonds étrangers à long terme	4'683'000
Fonds propres	11'270'000
Total du bilan	22'593'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	22'787'000
Tronc	683'000
Autres produits	1'238'000
Impôt sur les maisons de jeu	-9'620'000
Charges de personnel	-5'501'000
Charges d'exploitation	-4'620'000
Amortissements	-2'159'000
Résultat financier	-137'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-346'000
Bénéfice de l'exercice	2'325'000

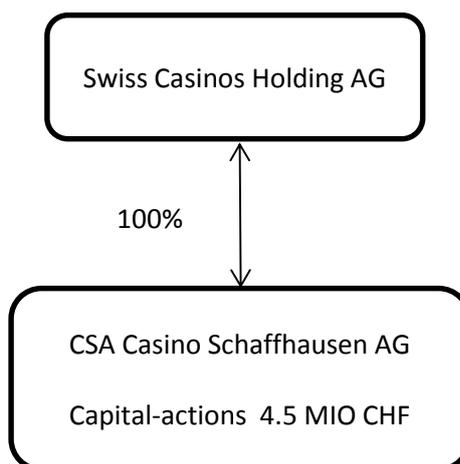
Concessionnaire d'exploitation	Casino Zürichsee AG
Type de concession	B
Tables de jeu	11
Machines à sous	154



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	15'335'000
Actif immobilisé	5'214'000
Fonds étrangers à court terme	5'475'000
Fonds étrangers à long terme	2'853'000
Fonds propres	12'221'000
Total du bilan	20'549'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	27'671'000
Tronc	1'213'000
Autres produits	392'000
Impôt sur les maisons de jeu	-11'894'000
Charges de personnel	-7'468'000
Charges d'exploitation	-6'014'000
Amortissements	-931'000
Résultat financier	27'000
Autres charges et produits*	-32'000
Impôt sur le résultat	-378'000
Bénéfice de l'exercice	2'586'000

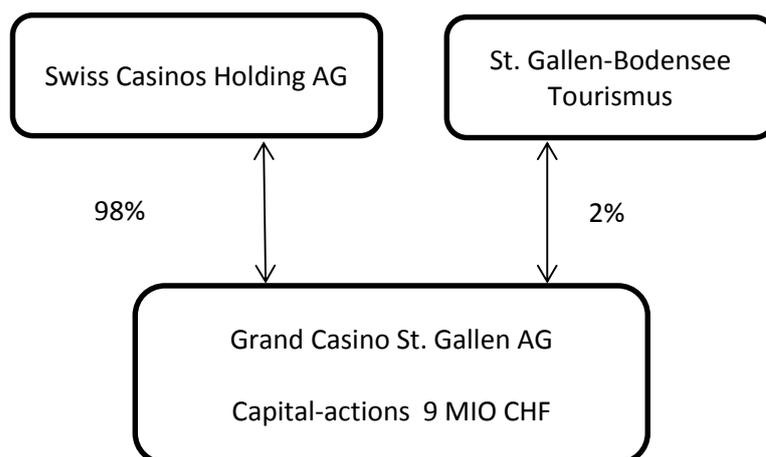
SCHAFFHOUSE

Concessionnaire d'exploitation	CSA Casino Schaffhausen AG
Type de concession	B
Tables de jeu	8
Machines à sous	120



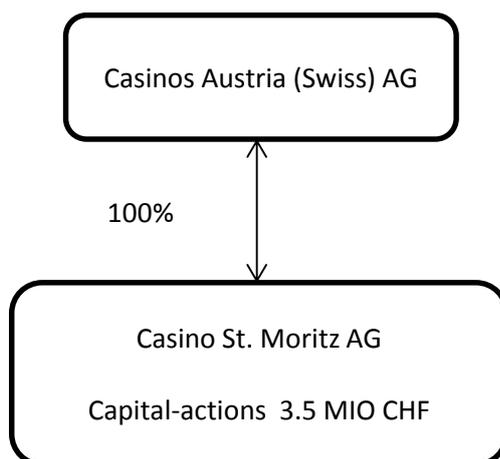
Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	5'533'000
Actif immobilisé	2'550'000
Fonds étrangers à court terme	2'557'000
Fonds étrangers à long terme	1'181'000
Fonds propres	4'345'000
Total du bilan	8'083'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	11'590'000
Tronc	650'000
Autres produits	491'000
Impôt sur les maisons de jeu	-4'647'000
Charges de personnel	-4'485'000
Charges d'exploitation	-3'297'000
Amortissements	-475'000
Résultat financier	106'000
Autres charges et produits*	0
Impôt sur le résultat	13'000
Bénéfice de l'exercice	-54'000

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino St. Gallen AG
Type de concession	A
Tables de jeu	10
Machines à sous	201



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	16'554'000
Actif immobilisé	6'859'000
Fonds étrangers à court terme	5'903'000
Fonds étrangers à long terme	2'895'000
Fonds propres	14'615'000
Total du bilan	23'413'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	30'856'000
Tronc	1'253'000
Autres produits	914'000
Impôt sur les maisons de jeu	-13'482'000
Charges de personnel	-7'399'000
Charges d'exploitation	-6'960'000
Amortissements	-1'252'000
Résultat financier	183'000
Autres charges et produits*	0
Impôt sur le résultat	-714'000
Bénéfice de l'exercice	3'399'000

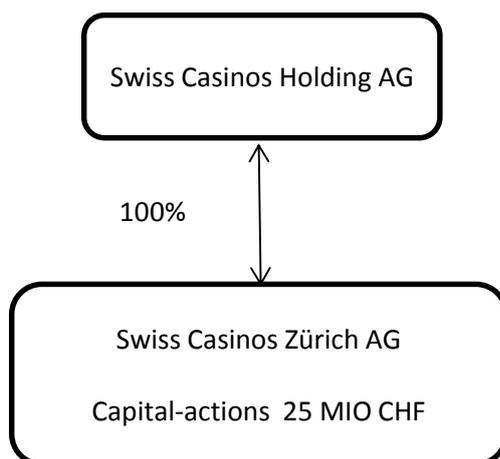
Concessionnaire d'exploitation	Casino St. Moritz AG
Type de concession	B
Tables de jeu	8
Machines à sous	81



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	1'371'783
Actif immobilisé	1'446'731
Fonds étrangers à court terme	545'628
Fonds étrangers à long terme	429'734
Fonds propres	1'843'152
Total du bilan	2'818'514
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	2'656'925
Tronc	232'013
Autres produits	168'960
Impôt sur les maisons de jeu	-708'513
Charges de personnel	-1'529'031
Charges d'exploitation	-1'067'693
Amortissements	-338'482
Résultat financier	-9'947
Autres charges et produits*	-4'080
Impôt sur le résultat	10'798
Bénéfice de l'exercice	-589'050

ZÜRICH

Concessionnaire d'exploitation	Swiss Casinos Zürich AG
Type de concession	A
Tables de jeu	22
Machines à sous	284



Bilan	31.12.2017 (CHF)
Actif circulant	36'317'000
Actif immobilisé	22'025'000
Fonds étrangers à court terme	14'226'000
Fonds étrangers à long terme	12'306'000
Fonds propres	31'810'000
Total du bilan	58'342'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2017 (CHF)
Produit brut des jeux	71'931'000
Tronc	3'879'000
Autres produits	4'023'000
Impôt sur les maisons de jeu	-38'516'000
Charges de personnel	-15'922'000
Charges d'exploitation	-14'669'000
Amortissements	-4'946'000
Résultat financier	287'000
Autres charges et produits*	-204'000
Impôt sur le résultat	-1'240'000
Bénéfice de l'exercice	4'623'000